Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2023 à 19h00

ppp

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 29

ppp

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mme I.PASTEUR, Mr M.JELLAL, Mme C.GOZZI, MM P.SCHMITT, M.LUCHIN, Mme P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, Mme E. PREIONI VINCENT, MM S.BOULOGNE, H. EL KRETE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, MM M.BAMBA, J.THOMAS, B.MILLOT, Mme V.DOS SANTOS, MM S.KENCKER, R.MAGUET, G.DECLAS

Excusés : Mmes S.MUTIN (pouvoir à M.JELLAL), K.BOUZIANE LAROUSSI (pouvoir à P.SCHMITT), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), Mr D.REUET (pouvoir à S. AWOUNOU), Mmes N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), N.COMBELONGE (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation
28 mars 2023

Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU

Date d'affichage
07 avril 2023

7. REPRISE DU RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE DANS LES COMPTES DU BUDGET PRINCIPAL

Décision : **Unanimité**

Par délibération en date du 28 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le budget annexe « Saison Culturelle » au 31 décembre 2022, et d'autoriser le comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ce budget au budget principal.

Considérant le résultat de fonctionnement du budget « Saison Culturelle », arrêté au compte administratif 2022 à 2 976,02 € ;

Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre dans les comptes du budget principal le résultat de clôture du budget annexe de la Saison Culturelle, selon le schéma suivant : *le résultat de la section de fonctionnement est repris en recettes de fonctionnement au compte 002 – excédent de fonctionnement - à hauteur de 2 976,02 €.*

Il est précisé que, dans les comptes du budget principal, le compte 002 condensera les résultats de fonctionnement cumulés du budget principal et du budget de la Saison Culturelle, selon le détail suivant :

Résultat 2022 du Budget Principal :	*3 500 292,34 €*
Résultat 2022 de la Saison Culturelle :	*2 976,02 €*
Résultat 2022 cumulé au compte 002 :	***3 503 268,36 €***

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder à la reprise du résultat de clôture de l'exercice 2022 du budget annexe de la Saison Culturelle dans les comptes du budget principal.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230405-DG05042023CM07-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Fait à Quetigny, le 05 avril 2023
Copie Certifiée Conforme,

MAIRIE DE QUETIGNY
Côte-d'Or

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20230405-DG05042023CM07-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023